Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260924-2026_12_113-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18h30, le Conseil Municipal de Lézardrieux dûment convoqué s'est réuni à la salle Yves Cadic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JÉZÉQUEL Yves, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **18**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, M. LE MARÉCHAL Matthieu, Mme LE LOUARN Chloé, Mme LE BRIAND Fabienne, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann,

Représentée :

Mme CEILLIER Christine par procuration à M. JÉZÉQUEL Yves

M. JANNIN Gildas par procuration à Mme LE GONIDEC Marine

Mme CAMUZARD Morgane par procuration à M. PEILLET Sébastien

M. JÉZÉQUEL Guillaume par procuration à M. HAMON Jean-Pierre

M. ALLAIN Gilles par procuration à M. JUMEL Yoann

Absent : Mme KERLEAU Aline

Secrétaire de séance : M. LE MARÉCHAL Matthieu

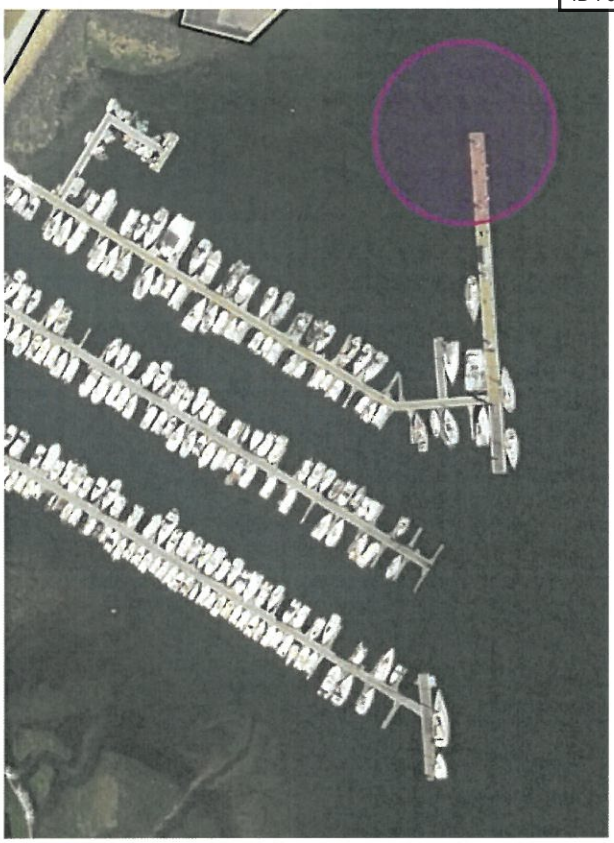
Date d'envoi de la Convocation : 19 septembre 2026

DÉLIBÉRATION 2026-12-114 : PORT DE PLAISANCE : OUVERTURE D'UN AMI POUR UN POSTE A FLOT (HIVERNAGE D'UN NAVIRE À PASSAGERS SANS EXPLOITATION)

Rapporteur : M. PEILLET Sébastien, Adjoint en charge du port de plaisance

M. PEILLET Sébastien informe qu'une manifestation d'intérêt spontanée a été reçue en mairie le 27 août 2026 pour l'occupation temporaire d'un poste à flot sur le ponton 3, d'une dimension maximale entre 20 et 30 m, pour l'hivernage d'un navire à passagers sans exploitation.
La durée de l'autorisation consentie sera de 5 ans à compter du 1er novembre 2026, pour une durée de 4,5 mois, sans tacite reconduction.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260924-2026_12_113-DE



Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission Affaires Maritimes et Développement Urbain du 16 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver la mise en concurrence d'un appel à manifestation d'intérêt du 28 septembre au 16 octobre 2026 en vue de la mise à disposition d'un poste à flot sur le ponton 3 du port de plaisance suivant le cahier des charges ci-joint ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

M. LE MARÉCHAL Matthieu,
Secrétaire de séance

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire

MAIRIE DE LEZARDRIEUX
22740 COTES D'